

Bvmac

Renforcement de capacité des acteurs du marché

Démarré depuis le 18 novembre dernier, l'atelier de renforcement des capacités des acteurs du marché financier de l'Afrique centrale prend fin ce jour.

P. 3



Exploitation minière

Levée totale de l'embargo sur le diamant centrafricain

Après une décennie de plaidoyer de la part du gouvernement, le processus de Kimberley autorise la République Centrafricaine à exporter l'ensemble du diamant produit sur tout le territoire. Ce secteur d'activité faisait vivre plus 400 000 ménages avant l'embargo en 2013.

P. 10



La Lettre de la BOURSE

Journal de l'Economie et des Marchés de Capitaux

Fondé le 18 Février 2003 - Récépissé N° 023/RDJ/C19/BASC

N° 196 du 22 Novembre 2024 - Prix : Cameroun 400 F.cfa - Cemac 600 F.cfa

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Salomon Douala Epale

FINANCE PUBLIQUE ET GESTION DE LA DETTE

Le Gabon réussit le rachat anticipé de 290 millions de dollars d'Eurobond

Le Gabon a annoncé le succès de l'opération de rachat anticipé de 290 millions de dollars (180 milliards de Fcfa) de son Eurobond 2025. Cette initiative, lancée le 7 novembre 2024 et clôturée le 14 novembre 2024, marque une étape clé dans la gestion proactive de la dette publique.

P. 10



MARCHÉ MONÉTAIRE

Les sociétés de bourse vont-elles suppléer les SVT ?

Face à la menace que la concentration des valeurs du Trésor aux mains des banques fait peser sur la stabilité financière de la sous-région, certains analystes encouragent les sociétés de bourse, à solliciter des agréments en qualité de Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) pour mobiliser l'épargne public afin de soutenir les États.

P. 5



Les défis économiques de la CEMAC



Axes macroéconomiques clés pour un avenir durable

Dans un contexte mondial en évolution rapide, les pays de la zone CEMAC (Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale) cherchent à naviguer entre défis économiques et opportunités de développement.

P. 7

Cameroun

Des réformes majeures sur la fiscalité locale

Le projet de loi portant fiscalité locale a été déposé à la chambre basse du parlement le 13 Novembre 2024.

P. 9

34ème journée Africaine de la Statistique



L'alphabétisation et les données éducatives au service d'un avenir inclusif

L'Agence régionale de l'Institut National de la Statistique (INS) pour le Littoral (Cameroun) a célébré le 18 novembre 2024, dans sa salle de réunion la 34ème Journée Africaine de la Statistique (Jas) sous le thème, « Soutenir l'éducation en modernisant la production des statistiques adaptées à ses besoins ».

P. 11

Semaine internationale de l'investisseur en zone Cemac

Digitalisation et crypto-actifs meublent les activités

Pendant une semaine, étudiants de diverses institutions du Cameroun, du Congo et de la Rca se sont frottés aux acteurs de la finance et investisseurs. A l'effet de s'imprégner des nouveaux concepts du marché financier.

P. 3



CULTURE / ATLANTIQUE

L'écho tragique des réalités migratoires

En 2019, Mati Diop réalisatrice franco-sénégalaise bouleversait le cinéma mondial avec « Atlantique », son premier long-métrage, récompensé par le prestigieux Grand Prix du Festival de Cannes. De 2019 à maintenant, le film n'a pris une ride.

L'histoire a lieu dans la banlieue de Thiaroye ; elle est celle d'Ada, une jeune femme tiraillée entre un mariage arrangé et un amour interdit. Son bien-aimé, Souleiman, ouvrier exploité et impuissant face à un quotidien de misère, choisit de braver les flots pour tenter sa chance en Europe. Mais comme tant d'autres, il ne survivra pas à la traversée, laissant derrière lui des proches brisés et des rêves engloutis.

Le film, entre drame social et réalisme magique, brosse le portrait déchirant d'une jeunesse sénégalaise en quête d'un avenir meilleur au-delà des vagues de l'Atlantique.



"Atlantique" de Mati Diop (au centre) décroche le grand prix au festival de Cannes 2019

Une fresque qui, cinq ans après, résonne encore puissamment face aux réalités actuelles de l'émigration clandestine.

Le film de Diop met en lumière une tragédie qui se répète : celle des milliers de jeunes Africains qui, chaque année, affrontent l'océan au péril de leur vie, souvent pour ne jamais atteindre les rivages espérés. À travers la caméra de la réalisatrice, l'Atlantique devient un personnage

à part entière, un miroir des espoirs et des pertes de ces hommes et femmes. L'océan, symbole d'évasion et de mort, est le témoin silencieux des souffrances de ceux qui partent, mais aussi de ceux qui restent, pris dans un deuil interminable.

En parallèle, « Atlantique » explore les inégalités sociales et de genre. Ada, héroïne tragique et combative, symbolise la lutte des femmes contre les traditions patriarcales et les op-

pressions sociales. Le fantastique s'invite dans le récit avec l'apparition des Djinn, ces esprits vengeurs qui réclament justice pour les ouvriers disparus. Une métaphore puissante de la revanche des opprimés sur un système qui les écrase.

Si « Atlantique » appartient à la fiction, son récit demeure tristement ancré dans une réalité contemporaine. Chaque année, des embarcations de fortune continuent de prendre la mer, souvent avec les mêmes issues fatales. Les politiques migratoires restrictives en Europe et le manque d'opportunités économiques dans les pays d'origine maintiennent ce cycle tragique, laissant peu d'espoir à une jeunesse en quête de dignité.

À l'instar de Souleiman, les migrants disparaissent souvent dans l'anonymat, tandis que leurs familles doivent composer avec l'absence, l'incertitude et la douleur. Le film de Mati Diop donne une voix à ces invisibles, tout en offrant une ré-

flexion poignante sur les impacts de l'émigration, non seulement sur ceux qui partent, mais aussi sur les communautés qu'ils laissent derrière eux.

En mêlant l'intime au politique, « Atlantique » interpelle : comment répondre à la crise migratoire autrement que par la répression et les frontières ? Mati Diop pose la question de l'espoir, celui d'un continent qui, au lieu de voir sa jeunesse fuir, pourrait devenir un lieu d'épanouissement pour ses citoyens. Mais cet espoir passe par des politiques inclusives, des investissements massifs dans l'éducation, l'emploi et la justice sociale.

« Atlantique » est un cri, un hommage, une alerte. Il invite à regarder au-delà des vagues pour saisir les réalités humaines derrière les chiffres de l'émigration. Un appel à repenser notre monde pour éviter que l'Atlantique ne devienne, à jamais, le tombeau des rêves africains.

PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES

Sensibiliser et éduquer pour sauver des vies

Les catastrophes naturelles, bien que souvent perçues comme des événements imprévisibles et inévitables, sont en réalité des phénomènes dont l'impact peut être largement atténué par des mesures préventives.

Particulièrement au Cameroun, le poids de ces événements se fait de plus en plus lourd. Les récentes tragédies, comme entre autres le double glissement de terrain à la falaise de Dschang, rappellent l'urgence de mettre en place des stratégies efficaces pour limiter les pertes humaines et économiques.

Le récent glissement de terrain à Dschang, qui a causé plusieurs pertes

en vies humaines, illustre les dangers auxquels le pays est confronté. Ce type d'incident souligne la nécessité d'une meilleure préparation pour protéger les communautés.

La sensibilisation et l'éducation des populations, rurales comme urbaines, sont des piliers essentiels pour minimiser les pertes humaines et matérielles. Au Cameroun, les risques naturels sont exacerbés par une urbanisation non contrôlée, et l'occupation de zones à haut risque. Les populations vivant dans des zones vulnérables sont souvent les premières à subir les conséquences de ces catastrophes.

La sensibilisation vise à informer les populations sur les types de risques auxquels elles sont exposées. En milieu rural, par exemple, les habitants doivent comprendre les signes précurseurs de glissements de terrain ou d'inondations. En milieu urbain, il s'agit de savoir identifier les zones à risque et de respecter les interdictions de construction dans ces zones.

L'éducation, quant à elle, offre des outils pratiques pour réagir face à une catastrophe. Il s'agit, par exemple, d'enseigner aux élèves les gestes de premiers secours ou de leur apprendre à élaborer des plans d'éva-

cuation. Les simulations et exercices pratiques sont particulièrement efficaces pour préparer les communautés à gérer des situations d'urgence.

Les programmes éducatifs pourraient être intégrés dans les cursus scolaires, avec des modules spécifiques sur les risques naturels. Par ailleurs, des formations destinées aux adultes dans les communautés à haut risque sont essentielles pour renforcer la résilience collective.

Des réglementations plus strictes, combinées à des campagnes d'information sur l'importance de respecter ces règles, sont nécessaires.

Les pouvoirs publics doivent également assurer un contrôle rigoureux pour empêcher les constructions illégales.

La prévention des catastrophes naturelles, par le biais de la sensibilisation et de l'éducation, est un impératif pour le Cameroun. Les événements récents rappellent que la réduction des risques est avant tout une question de préparation et d'anticipation.

La route est encore longue, mais chaque pas compte pour sauver des vies et préserver les moyens de subsistance face aux catastrophes naturelles.

SÉCURISATION NUMÉRIQUE RENFORCÉE

Le Tchad adhère au Forum mondial sur la cyber expertise

L'Agence nationale de sécurité informatique et de certification électronique (ANSICE) a officiellement adhéré au Forum mondial sur la cyber expertise (GFCE). L'annonce a été faite le vendredi 15 novembre, via un communiqué publié sur les réseaux sociaux de l'agence et relayé par le ministère tchadien des Postes et de l'Economie numérique.

L'adhésion du Tchad au Forum mondial sur la cyber expertise (GFCE) a pour but de renforcer les capacités de cybersécurité du pays. Cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de cybersécurité mise en place en décembre 2022, vise à améliorer les capacités de protection digitale du pays.

Le GFCE, lancé en 2015 par les Pays-Bas, regroupe 41 pays et offre des ressources essentielles pour le développement des compétences en cybersécurité à l'échelle mondiale. Parmi les outils mis à disposition figurent le portail de connaissances Cybil et le Clearing House, facilitant le partage d'expertise et la coopération internationale.

Cette adhésion survient après plusieurs actions ciblées, notamment l'annonce en septembre dernier du ministre de la Sécurité publique, visant à renforcer la lutte contre les ransomwares. En août, l'ANSICE a également organisé une formation sur la cyber-



Renforcer les capacités de cybersécurité du pays

sécurité pour 150 jeunes, renforçant ainsi l'engagement du Tchad envers la sensibilisation et la formation dans le domaine numérique.

Malgré un classement dans la catégorie Tier 4 avec un score de 48,67 sur 100 dans le rapport « Global Cybersecurity Index 2024 » de l'Union internationale des télécommunications, soulignant des efforts initiaux mais limités, l'intégration au GFCE représente une opportunité clé pour améliorer les capacités techniques et humaines en cybersécurité. Toutefois, des défis subsistent, notamment en matière de connectivité et de sensibilisation, nécessitant des ajustements des solutions globales aux contextes locaux. L'ANSICE pourrait également tirer parti de cette plateforme pour développer des partenariats régionaux en matière de cybersécurité.

YOUTH LEADERSHIP FORUM

Un pas vers une gouvernance participative

La Fondation Friedrich Ebert met à l'avant le leadership jeune au Cameroun, dans le cadre de son initiative en faveur de la jeunesse.

Le lancement du « Youth Leadership Forum » au Cameroun est une formation destinée aux jeunes de 18 à 35 ans. Ce programme se concentre sur des thématiques essentielles telles que le leadership politique et la communication, visant à renforcer l'engagement des jeunes dans la vie politique et la gestion publique.

Le forum, qui se tiendra sous forme hybride (en présentiel et en ligne), s'étendra sur deux jours chaque mois de mars à octobre 2025, offrant aux participants une opportunité précieuse d'apprendre et d'échanger des idées. La participation à ce programme est non seulement une chance d'acquérir des compétences essen-



tielles, mais également une invitation à s'engager activement pour un Cameroun plus inclusif et démocratique.

Avec un appel à candidatures ouvert jusqu'au 15 décembre 2024, ce forum s'adresse aux jeunes diplômés qui participent activement à des projets communautaires, politiques ou syndicaux. Depuis sa création en 2012, ce programme a pour ambition de favoriser la participation politique des jeunes et de promouvoir les valeurs fondatrices du

socialisme démocratique : liberté, justice et solidarité.

Un rapport de la Fondation souligne que, malgré leur poids démographique, les jeunes Camerounais restent largement sous-représentés dans les instances décisionnelles. En encourageant une plus grande participation des jeunes, la Friedrich Ebert Stiftung espère catalyser des changements significatifs en matière de gouvernance, contribuant ainsi à bâtir un avenir plus durable pour le pays.

MARCHÉS FINANCIERS

Digitalisation et crypto-actifs meublent la « Semaine internationale de l'investisseur »

Pendant une semaine, étudiants de diverses institutions du Cameroun, du Congo et de la Rca se sont frottés aux acteurs de la finance et investisseurs. A l'effet de s'imprégner des nouveaux concepts du marché financier.

Des amphithéâtres archi combles, une atmosphère détendue. Les apprenants de l'université catholique d'Afrique centrale, (Ucac), de l'Institut des relations internationales (Iric), comme ceux de l'Ecole supérieure des sciences et techniques de l'information et de la communication (Esstic) ont accueilli Jacqueline Adiaba-Nkembe, président de la Commission de surveillance des marchés financiers (Cosumaf) comme il se doit. Cette dernière conduit depuis le 19 novembre à Yaoundé, au Cameroun, une délégation d'acteurs du marché financier venus participer à la Semaine internationale de l'investisseur. Une initiative de l'organisation internationale des Commissions des valeurs (OICV) pour la promotion de l'éducation financière auprès du grand public. La semaine internationale de l'investisseur qui s'achève ce vendredi, 22 novembre offre l'occasion de découvrir les dernières tendances en matière de technologie financière, de finance numérique et de finance durable.

Pendant trois jours, des centaines d'étudiants ont été édifiés par des investisseurs, émetteurs, entrepreneurs et leaders économiques sur « La technologie et la finance digitale, les cryptos actifs et la finance durable ». Thème de la 8ème édition qui se déroule simultanément à Yaoundé (Cameroun), Brazzaville (Congo) et Bangui (RCA).



Une vue du panel

ment à Yaoundé (Cameroun), Brazzaville (Congo) et Bangui (RCA).

Cette thématique se rapproche de celle de l'édition 2023, à savoir « la résilience des investisseurs, les risques associés aux crypto-actifs et la finance durable » et qui traduit l'ampleur de la problématique de la protection de l'investisseur au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac).

En effet, dans un monde en perpétuelle mutation, la technologie transforme en profondeur le paysage financier. La finance digitale, émerge comme un puissant levier, non seulement pour améliorer l'accès aux services financiers, mais aussi pour rendre les transactions plus rapides, plus sûres et moins coûteuses. Lors de la dernière édition à Brazzaville au Congo, Madame le président

de la Cosumaf, Jacqueline AdiabaNkembe, l'évoquait déjà fort à propos, rappelant des objectifs marketing de cet événement, que la « Semaine internationale de l'investisseur Cemac » vise « la dissémination des messages-clés qui renforcent la culture financière de l'Investisseur, afin de mieux le protéger ; l'offre d'opportunités d'apprentissage et de formation de l'investisseur ». Au niveau transversal, il s'agit d'un « cadre de collaboration et de benchmarking entre différents régulateurs, dans le domaine de l'éducation et de la protection de l'Investisseur », a-t-elle ajouté.

Conformément à son plan stratégique 2024-2028, la Cosumaf fait de l'éducation financière son pilier premier et un levier essentiel pour dynamiser et développer le marché financier régional. En sa qualité de

gendarme du marché financier, cette instance multiplie ainsi les initiatives visant à faciliter et à améliorer la compréhension des différents concepts liés au marché financier. Cette année, un accent est mis sur les étudiants, parce que dira Jacqueline Adiaba-Nkembe, en tant que futurs professionnels, ils sont au cœur de cette révolution digitale. « Votre curiosité et votre engagement sont essentiels pour naviguer dans cette ère numérique, où chaque innovation peut ouvrir de nouvelles perspectives » a-t-elle indiqué dans son propos liminaire. Non sans recommander à la jeunesse estudiantine de s'intéresser aux marchés financiers « Il est impératif que vous, en tant que futurs leaders de la finance, compreniez ces enjeux. Votre capacité à intégrer l'innovation tout en préservant la confiance des investisseurs sera déterminante pour l'avenir de notre marché ».

La journée du 19 novembre qui a consacré l'échange sur la gestion collective, thème central de cette journée offre plusieurs innovations destinées à diversifier les produits et à renforcer la sécurité des placements. Pour la Cosumaf il s'agit d'un levier pour la mobilisation de l'épargne au service de notre économie et répond aux besoins des différentes catégories d'investisseurs, notamment les particuliers, les jeunes, ... Ont suivi, d'autres thématiques telles que la Fintech en Afrique centrale dans la mobilisation de l'épargne populaire, l'abécédaire du marché financier de la Cemac.

CB

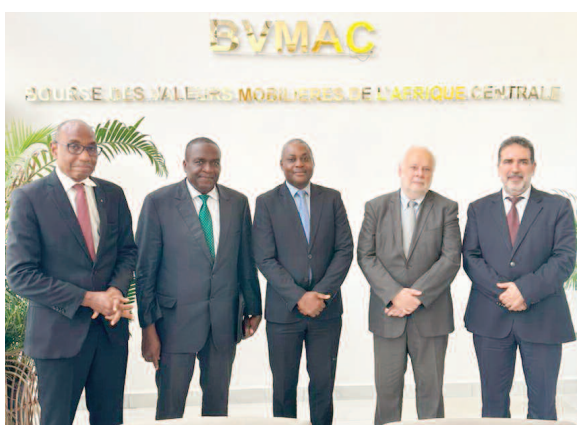
BVMAC

Renforcement de capacité des acteurs du marché

Démarré depuis le 18 novembre dernier, l'atelier de renforcement des capacités des acteurs du marché financier de l'Afrique centrale prend fin ce jour.

Dans le cadre de la mise en œuvre de renforcement des capacités des institutions du marché financier unifié de l'Afrique centrale conduit par le cabinet Horus development finance sur financement de la Banque africaine de développement (Bad), la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (Bvmac) a organisé du 18 au 22 novembre 2024 au siège de l'institution un atelier de formation.

En dehors des intermédiaires du marché financier de la sous région agréés par la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (Cosumaf), plusieurs corps de métiers notamment, les juristes, les journalistes ont reçu la formation sur les instruments de la Bourse ; le fonctionnement et organisation des marchés



Les experts autour du directeur de la Bvmac

; la déontologie, la conformité et organisation déontologique des sociétés de Bourse ; la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ; la commercialisation d'instruments financiers ; le démarchage bancaire et financier ; la vente à distance et conseil des clients ; l'appel public à l'épargne et enfin l'introduction en bourse.

Il faut sans doute relever que les échanges entre le panel, les séminaristes et les internautes étaient de haute facture.

Salomon Douala Epalé

EXCELLENCE DANS LA GESTION D'ACTIFS EN AFRIQUE CENTRALE

Harvest Asset Management décroche la certification ISO 9001 :2015

La société camerounaise de gestion d'actifs Harvest Asset Management (HAM) s'inscrit dans l'histoire du secteur financier en Afrique centrale en obtenant la certification ISO 9001 :2015.

Cette distinction, décernée par Bureau Veritas, leader mondial de l'évaluation de la conformité, consacre le système de management de la qualité de l'entreprise. Avec ce succès, HAM devient la première société de gestion d'actifs de la région CEMAC à recevoir une reconnaissance internationale de cette envergure.

Un effort collectif remarquable

Pour atteindre ce jalon, Harvest Asset Management a mobilisé ses équipes durant plus de dix mois intensifs. Le processus a impliqué plus de 2 400 heures de travail, des audits rigoureux et un engagement sans faille, selon le communiqué officiel de l'entreprise. Joël Ntumba, Responsable Conformité et Qualité, résume cet accomplissement : « La réussite dès le premier audit témoigne de notre cohésion et de notre détermination. Nous sommes fiers du travail accompli. »

Ce projet a également bénéficié d'un fort soutien de la direction générale, dirigée par Marc Kamgaing, Administrateur Directeur Général. Selon ce dernier, cette certification reflète l'engagement de HAM à fournir des services de gestion d'actifs conformes aux normes internationales et à placer la satisfaction client au cœur de ses priorités.

Avec un encours sous gestion de 302 milliards de FCFA à fin 2023, Harvest Asset Management confirme son statut de leader sur le marché financier régional. La certification ISO 9001 :2015 est un gage de transparence et de fiabilité pour les investisseurs, consolidant ainsi la confiance dans les



Une équipe de Harvest Asset Management

fonds communs de placement (FCP) et les services de gestion sous mandat proposés par la société.

Cette reconnaissance arrive à un moment crucial pour le développement du secteur financier dans la région CEMAC, où l'intégration économique et l'amélioration de la gouvernance des entreprises sont des priorités. HAM, par cette initiative, montre la voie en adoptant les meilleurs standards internationaux, positionnant ainsi la région comme un acteur crédible sur les marchés financiers globaux.

Au-delà de son impact immédiat pour Harvest Asset Management, cette certification pourrait inspirer d'autres acteurs du secteur financier à suivre la même voie. L'engagement envers la qualité, tel qu'illustré par HAM, est une condition essentielle pour attirer davantage d'investissements et renforcer la compétitivité des marchés de la zone CEMAC.

Avec cette certification, Harvest Asset Management réaffirme son rôle de pionnier et de catalyseur dans le domaine de la gestion d'actifs en Afrique centrale, tout en ouvrant une nouvelle ère marquée par une quête continue d'excellence et d'innovation.

Bougna Etroukan Z. R.

MARCHÉS FINANCIERS

Afreximbank lève 320 milliards de FCFA sur le marché obligataire japonais

L'institution financière multilatérale panafricaine est la première Banque multilatérale de développement basée en Afrique à émettre avec succès une des obligations Samurai. Cette émission a permis de diversifier la base d'investisseurs et les marchés de la banque.

La Banque Africaine d'Import-Export (Afreximbank) continue de repousser ses limites. L'institution financière panafricaine vient de prendre pied sur le marché obligataire japonais. Le 14 novembre 2024, Afreximbank a émis avec succès sa première obligation « Samurai », en obtenant 67,2 milliards de JPY (267,456 milliards de FCFA) en 5 tranches à taux fixe de 2 ans, 3 ans, 5 ans, 7 ans et 10 ans. Bien au-delà de l'objectif plancher de 30 milliards de JPY (119,4 milliards de FCFA). Parallèlement, la Banque a lancé sa première obligation « Retail Samurai » avec une tranche à taux fixe de 3 ans évaluée à 14,1 milliards de JPY (56,118 milliards de FCFA) avec une date de clôture différente



Les obligations d'Afreximbank ont été placées auprès d'un large éventail d'investisseurs nippons.

le 29 novembre 2024.

Une obligation « Samurai » est une obligation émise en yen japonais par une entité étrangère sur le marché japonais. Ce type d'instrument financier permet à des entreprises, des institutions financières ou des gouvernements non japonais de lever des fonds auprès d'investisseurs japonais. Les obligations sont notées « A- » par Japan Credit Rating Agency, Ltd. SMBC Nikko Securities Inc.

(« SMBC Nikko ») était le seul gestionnaire principal de la transaction.

Dans le communiqué de presse de circonstance, la banque panafricaine explique que c'est la première émission d'obligations Samurai par une Banque multilatérale de développement (« BMD ») basée en Afrique. De plus, il s'agit de la première émission d'obligations Samurai de crédit autonome par un émetteur de la région

Afrique depuis la crise financière mondiale de 2008. En outre, avec cette transaction, Afreximbank a attiré près de 150 commandes (sans compter le marché Retail Samurai), ce qui est un nombre nettement plus élevé que les autres premières transactions.

« L'objectif principal de la transaction était de diversifier la base d'investisseurs et les marchés d'Afreximbank et de maximiser la taille des tranches sur des durées plus longues (jusqu'à 10 ans) ; un objectif qui a été atteint avec succès », se félicite Chandi Mwenebungu, directeur général de la trésorerie et des marchés d'Afreximbank et trésorier du Groupe. Les statistiques de distribution de la transaction sur les différentes durées ont donné la répartition suivante : gestionnaires d'actifs (34%), autres comptes dans le pays (21%), banques régionales (18%), comptes offshore (16%), assureurs-vie (6%) et coopératives centrales (5%).

Depuis 2010, Afreximbank a établi des relations avec la banque japonaise pour la coopération in-

ternationale (JBIC), l'assurance pour les investissements et les exportations du Japon (NEXI) et l'agence japonaise pour la coopération internationale (JICA), entre autres. « Nous sommes sur le marché des prêts Samurai depuis 2017 et cette fois, nous sommes très heureux d'étendre notre empreinte au marché des obligations Samurai également. Nous sommes très engagés sur le marché des Samurai, et nous continuerons à nous engager dans des activités d'investisseurs régulières chaque année pour étendre davantage notre relation dans ce marché », a indiqué Chandi Mwenebungu.

La Banque africaine d'Import-Export est une institution financière multilatérale panafricaine dédiée au financement et à la promotion du commerce intra et extra-africain. A fin décembre 2023, le total des actifs et des garanties de la Banque s'élevait à environ 37,3 milliards de dollars et les fonds de ses actionnaires s'établissaient à 6,1 milliards de dollars.

Yveline M. Douala

FINANCEMENT CLIMATIQUE ET MARCHÉS DES CAPITAUX

Les Fonds d'investissement climatiques lancent des obligations à la Bourse de Londres

Une avancée majeure pour le financement des projets durables

Les Fonds d'investissement climatiques (FIC) ont franchi une étape décisive en annonçant, le 12 novembre 2024, un programme de cotation d'obligations à la Bourse de Londres. Cette initiative, dévoilée lors de la COP29 à Bakou, vise à mobiliser des financements climatiques à grande échelle pour soutenir des projets dans les pays en développement, en particulier en Afrique.

Un mécanisme innovant pour lever des capitaux privés

Le Capital Markets Mechanism (CCMM), bras financier des FIC, joue un rôle clé dans cette opération. Il s'appuie sur les flux de revenus générés par des projets existants, notamment ceux du Fonds pour les technologies propres (CTF), pour émettre des obligations sur les marchés internationaux.



Mobiliser des financements climatiques à grande échelle pour soutenir des projets dans les pays en développement

L'objectif : attirer des capitaux privés pour financer des investissements dans les énergies renouvelables et les technologies propres.

Selon Tariye Gbadegesin, directrice générale des FIC, cette cotation témoigne de l'ingéniosité et de la collaboration dans un contexte de crise climatique :

« Le CCMM mobilisera des capitaux à grande échelle et les orientera vers des projets à fort impact, s'appuyant sur 16 ans de travail pionnier. »

Un levier financier pour les pays en développement

L'initiative intervient dans un

contexte où les financements concessionnels et les dons sont en baisse. Le Président du Groupe de la Banque africaine de développement, Akinwumi Adesina, a salué ce modèle novateur, soulignant son potentiel transformateur : « Avec des performances prouvées — 10 dollars mobilisés pour chaque dollar investi — ce mécanisme pourrait lever des dizaines de milliards pour financer des projets climatiques essentiels. »

Depuis 2010, le CTF a permis de cofinancer des projets emblématiques tels que le programme solaire Noor au Maroc ou le projet solaire Xina en Afrique du Sud, avec 946 millions de dollars alloués à 33 projets d'investissement en Afrique.

Une répartition équilibrée entre secteur public et privé

L'initiative prévoit de consacrer 65 % des financements au secteur public et 35 % au secteur privé,

reflétant une volonté de mobiliser davantage d'acteurs privés dans la lutte contre le changement climatique.

En s'ouvrant aux marchés de capitaux internationaux, les FIC démontrent que des solutions financières innovantes peuvent jouer un rôle central dans le financement des projets climatiques, tout en offrant aux investisseurs des opportunités alignées sur des objectifs de développement durable.

Vers une mobilisation massive des capitaux

Cette première cotation marque un tournant dans le financement climatique. Elle conforte la position de la Banque africaine de développement en tant que moteur de l'innovation financière pour le climat, tout en ouvrant la voie à de nouvelles sources de financement cruciales pour l'Afrique et d'autres régions en développement.

Emmanuel Um



Journal de
l'Economie et
des Marchés

Maintenez le lien, abonnez-vous à la version numérique



Tél. : (237) 696 49 24 40
E-mail : lettrebourse@gmail.com

Retrouvez nous sur ekiosque.com

MARCHÉ MONÉTAIRE

Les sociétés de bourse vont-elles suppléer les Spécialistes en Valeurs du Trésor ?

Face à la menace que la concentration des valeurs du Trésor aux mains des banques fait peser sur la stabilité financière de la sous-région, certains analystes encouragent les sociétés de bourse, à solliciter des agréments en qualité de Spécialistes en Valeurs du Trésor pour mobiliser l'épargne publique afin de soutenir ces États.

De nouveaux taux de pondération sont applicables aux engagements portés sur les États de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale Cemac) depuis le 18 octobre 2024 jusqu'en 2025. Pour le Cameroun le taux de pondération est de 90% ; la Centrafrique : 85% ; le Congo : 80% ; le Gabon : 100% ; la Guinée Équatoriale : 85% et le Tchad : 90%. Ces pondérations sont la résultante du niveau de respect des critères de convergence par chaque Etat. C'est la quintessence de la lettre circulaire LC-COB/32 signée par le secrétaire général de la Cobac (Commission Bancaire de l'Afrique Centrale), Marcel On-



La concentration des valeurs du Trésor aux mains des banques une menace de la stabilité financière de la Cemac mais quelle alternative ?

dele.

Ces taux de pondération supérieurs ou égaux à 80%, indiquent que les engagements des banques envers ces États sont considérés comme présentant un risque de crédit relativement élevé ou très élevé comme le cas du Gabon. A fin juin 2024, la BEAC indique que le marché des valeurs du trésor (MVT) de la Cemac pèse 6 871,7 milliards de FCFA soit 9,7%

du PIB de la Cemac. 62% des valeurs du Trésor en circulation sont détenues par les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) soit 4 340 milliards. Or, dans son rapport de politique monétaire de septembre 2024, la BEAC alerte sur « l'accroissement de l'exposition des banques au risque souverain, en lien avec l'accélération des émissions de titres publics conjuguée avec la récurrence des

tensions de trésorerie, qui représentent une menace sur la stabilité financière. »

Les banques devraient donc être moins actives sur le marché monétaire régional à l'avenir. Ce qui n'est pas forcément une bonne nouvelle pour le Etats. Selon les analystes, le critère de convergence « Stock de la dette publique intérieure et extérieure » de la lettre circulaire, respecté par la majorité des États à l'exception du Congo et du Gabon, pourrait inciter quelques acteurs du marché financier, en l'occurrence les sociétés de bourse, qui ne sont pas assujetties aux normes prudentielles des banques à solliciter des agréments en qualité de Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) pour mobiliser l'épargne publique afin de soutenir ces États.

En fait, « il faudrait travailler à remobiliser l'épargne publique massivement des banques vers les marchés financiers au profit des Sociétés de Bourse et autres gestionnaires d'actifs pour leur permettre de continuer à soutenir

solidement nos États qui avaient déjà un grand appétit pour les facilités du marché monétaire. Toute chose qui leur a souvent permis de combler leur déficit budgétaire », soutient l'ingénieur financier Boris Rodrigue Minlo Enguele.

Pas du tout, pense au contraire le banquier Ange Ngandjo, arguant qu'« une telle décision pourrait mettre en difficulté le marché financier sous régional, quand on sait que nos États ne sont pas familiers aux principes, entre autres de transparences, de conformité réglementaire, de communication, etc. » Pour le banquier, il est plus que vital que la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (Cosumaf) attire l'attention des acteurs du marché financier sur la dangerosité d'une telle démarche, au regard des valeurs de nos États en matière de bonne gouvernance.

Au 31 décembre 2023, la Cosumaf avait agréé 24 sociétés de bourse et 15 sociétés de gestion de portefeuille.

Dagoro Etroukan

MARCHÉ MONÉTAIRE DE LA BEAC

Augmentation du taux de rendement des titres publics à 10 ans au Cameroun

Le taux de rendement des titres publics avec une maturité de 10 ans est en augmentation, passant de 8,03 % en septembre à 8,73 % en octobre 2024.

La courbe de rendement des titres publics camerounais au mois d'octobre 2024, rendue publique par l'institution financière commune aux six Etats de la sous-région Afrique Centrale (Gabon, Cameroun, Congo, Tchad, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine) renseigne que le taux de rendement des titres camerounais avec une maturité de 10 ans est passé de 8,03% au mois de septembre pour se situer à 8,73 % au cours de la période sous-revue.

L'augmentation du taux de rendement des titres publics avec une maturité de 10 ans au Cameroun représente un indicateur clé pour l'économie nationale, et mérite une analyse approfondie pour comprendre ses implications sur divers fronts.

Impact sur le financement public

Une hausse du taux de rendement des obligations à long terme pourrait signifier un coût plus élevé pour le financement public. Les gouvernements, lorsqu'ils émettent des titres de dette, doivent offrir des rendements attractifs pour convaincre les investisseurs. En



Ajuster les politiques économiques et monétaires

passant de 8,03 % à 8,73 %, l'Etat camerounais pourrait voir sa charge de la dette augmenter, impactant ainsi ses budgets futurs pour services publics, infrastructures et programmes de développement, potentiellement limitant la capacité à investir dans des secteurs vitaux.

Effets sur le marché financier

Généralement, l'augmentation des taux d'intérêt sur les titres publics peut ajuster les attentes des investisseurs. Cela pourrait inciter une réallocation des portefeuilles vers des investissements assurant un rendement plus élevé via les obligations, au détriment des actions, dont la performance pourrait

être affectée par les coûts d'emprunt croissants pour les entreprises. Ce mouvement peut également accroître la volatilité sur les marchés financiers locaux, avec une possible tension sur la liquidité à court terme.

Conséquences économiques générales

L'augmentation des rendements des obligations pourrait également être perçue comme un signal d'inflation croissante. Les investisseurs usent de rendements plus élevés pour compenser la perte de pouvoir d'achat. Cela peut inciter la Banque des États de l'Afrique Centrale (Beac) à ajuster sa politique monétaire, potentiellement en augmentant les taux directeurs pour

contrôler l'inflation.

Par ailleurs, une hausse des taux pourrait, paradoxalement, avoir un double effet sur l'investissement direct étranger (IDE). D'une part, des taux plus élevés peuvent attirer les investisseurs à la recherche de rendements sûrs. D'autre part, des coûts d'emprunt plus importants pour les entreprises pourraient décourager l'investissement local, nuisant à la croissance économique.

Réaction du secteur privé

Le secteur privé est fréquemment le plus touché par des variations des taux d'intérêt. Les petites et moyennes entreprises (PME), par exemple, pourraient éprouver des difficultés à accéder à des financements à un coût abordable, ce qui pourrait ralentir leur croissance et leur capacité à créer des emplois. Le niveau d'endettement pourrait également devenir plus problématique pour de nombreuses entreprises, mettant en péril leur viabilité.

Inquiétudes

L'augmentation du taux de rendement des titres publics au Cameroun, bien qu'allant dans le sens d'une meilleure rémunération de l'épargne et des investissements, soulève des inquiétudes quant à la soutenabilité de la dette publique et les conséquences sur le climat

économique général. Un équilibre sera nécessaire pour assurer que cette dynamique serve à stimuler l'économie sans freiner les investissements nécessaires à son développement. Les décideurs doivent surveiller ces tendances de près, ajustant les politiques économiques et monétaires pour naviguer ces défis.

Amina Ayichatou (stagiaire)



CHANGEMENT CLIMATIQUE

La contribution des pays de la Cematic pour sauver la planète

La sous-région qui n'émet qu'une infime partie des émissions des gaz à effet de serre, est solidaire de la communauté internationale dans la sauvegarde de la planète. Mais les ambitions de la Cematic butent sur les promesses financières non tenues des bailleurs de fonds. Il faut plus de 34 milliards de dollars.

Malgré un niveau d'émission des gaz à effet (GES) de serre presque nul, les Etats de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cematic) se montrent préoccupés par le sort de la planète, menacée par les changements climatiques. Dans ce cadre, le Gabon a été le premier pays africain à livrer aux Nations Unies sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN). Officiellement, le pays s'engage à au moins 50% de réduction de ses émissions à l'horizon 2025 par rapport à leur niveau de 2010. Mais en réalité, les engagements du pays visent une réduction des GES de plus 65% par rapport au scénario tendanciel. Couvert à 88% par la forêt, le Gabon, comme le Cameroun et le Congo, joue un rôle



Selon les Nations-Unies, le Gabon montre l'exemple au reste du monde en devenant une puissance écologique.

de «puits» de carbone en absorbant plus CO₂ que ce qu'il émet. La Loi portant Orientation du Développement Durable vise à faire passer le pays d'une économie brune principalement basée sur l'extraction du pétrole à une économie verte.

La Guinée Equatoriale qui émet 0,1% des GES à l'échelle mondiale, ambitionne de réduire de 20% ses émissions de CO₂ d'ici 2030 voire 50% en 2050 avec le soutien économique et technique des pays avancés.

De son côté, le Congo s'engage

à réduire ses GES d'au moins 48% (dans un scénario bas-carbone conditionnel (dépendant de l'appui de la communauté internationale) et 54% en 2035 par rapport à 2000. Autrement, les émissions pourraient être multipliées par trois d'ici 2025 et par six en 2035. Dans une perspective de développement bas-carbone, le pays prévoit de réduire d'ici 2035 la déforestation non planifiée à 20% de son niveau actuel (81% des émissions du pays).

Pour le Cameroun, la contribution nationale porte sur une «

réduction des GES de 35% à l'horizon 2030 dont 12% inconditionnelle et 23% conditionnée au financement international. Dans le scénario de référence (2010), les émissions de GES seraient en hausse de 166% par rapport à 2010. Dans le scénario de développement «sobre en carbone» de la CPDN, l'augmentation des émissions est contenue à une hausse de 82% par rapport à 2010.

Le Tchad, lui, promet une réduction inconditionnelle de 18,2% de ses émissions d'ici 2030 par rapport à 2010 et une réduction conditionnelle de 71% à la même échéance. Le Tchad a aussi mis en place le Fonds Spécial en faveur de l'Environnement (FSE) depuis 2013.

L'argent fait défaut

Même la Centrafrique, pays qui n'a pas d'obligation d'atténuation, n'est pas en reste. La CPDN de la RCA prévoit 5% de réduction des émissions du GES par rapport au niveau de référence (2010). Dans le cadre d'une mise en œuvre conditionnelle, le pays se dit disposé à porter cette réduction à 25% à l'horizon 2050.

Mais les bonnes intentions

seules ne suffiront pas pour préserver la planète contre le changement climatique. La mise en œuvre des politiques sobres en carbone nécessite des moyens financiers, techniques et technologiques que les pays de la sous-région ne disposent pas encore. Les pays de la sous-région se tournent donc vers la communauté internationale.

Au Cameroun, le Plan national d'adaptation aux changements climatiques est évalué à 1,81 milliards de dollars. Pour la Centrafrique, il faut compter 3,802 milliards de dollars. Au Congo, les investissements et coûts représenteraient annuellement 7,42 milliards de dollars, avec un autofinancement qui pourrait atteindre 20%. La Guinée Equatoriale évalue le coût de son engagement à 3,841 milliards de dollars. Quant au Tchad, les objectifs conditionnels du CPDN nécessite 17,92 milliards de dollars. A contrario, la stratégie climat du Gabon propre au pays repose sur le budget de l'Etat, les investissements privés et accessoirement sur les apports ou prêts de bailleurs de fonds.

Yveline M. Douala

CROISSANCE ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE CENTRALE

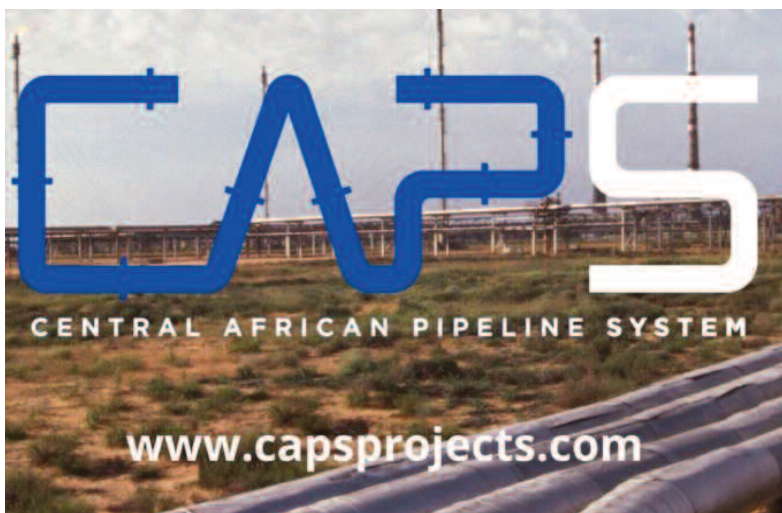
Le projet CAPS comme catalyseur de croissance économique

Les ambassadeurs des États membres de la CEMAC et les représentants des pays partenaires, notamment la Chine, ont assisté ce mardi 12 novembre 2024, à l'hôtel Anda China de Malabo en Guinée Equatoriale, à une présentation du projet CAPS (Central Africa Pipeline System) porté et piloté par le Forum de l'Énergie et des Affaires en Afrique Centrale (CABEF)

Le projet CAPS (Central Africa Pipeline System), constitue une initiative stratégique pour l'industrialisation et le développement économique de l'Afrique centrale.

En réunissant les ambassadeurs des États membres de la CEMAC et des représentants de partenaires internationaux, y compris la Chine, cette rencontre a souligné l'importance vitale de la création d'un réseau efficace de pipelines pour la distribution de gaz naturel.

L'ancien ministre du pétrole de la Guinée équatoriale, M. Gabriel Obiang Lima, en charge de la coordination politique du projet a mis en évidence l'urgence d'agir face aux crises interconnectées qui menacent l'Afrique centrale : les crises alimentaire, énergétique et infrastructurelle. Avec une infrastructure de distribution limitée,



Exploiter pleinement les richesses naturelles de l'Afrique centrale

la région ne parvient pas à exploiter pleinement ses richesses naturelles. En multipliant les pipelines, le projet CAPS vise à sécuriser l'approvisionnement en énergie tout en stimulant la création d'emplois et le développement de nouvelles industries.

Les statistiques présentées lors de la réunion illustrent le fossé infrastructurel entre l'Afrique centrale et d'autres régions. La France, avec ses 37 000 kilomètres de gazoducs pour 68 millions d'habitants, et le Nigeria, avec seulement 7 000 kilomètres pour une population double, mettent en lu-

mière le retard considérable de la CEMAC en matière d'infrastructure gazière. Le projet CAPS ambitionne d'interconnecter les pays de la sous-région par un réseau de pipelines dans un délai de cinq ans, ce qui constituerait une avancée majeure.

M. Ngabo Seli Mbogo, Commissaire de la CEMAC, a salué le potentiel du projet CAPS en tant qu'outil d'import-substitution. Malgré ses vastes réserves de gaz naturel non exploitées, la région n'a pas encore suffisamment capitalisé sur ses ressources pour améliorer le bien-être de ses ci-

toyens. En plus de favoriser l'accès à l'énergie, le projet CAPS est perçu comme un catalyseur essentiel pour renforcer l'intégration régionale et la coopération économique entre les États membres.

Les discussions lors de la réunion ont également abordé des aspects clés tels que le financement, la formation technique et la structuration du projet. S.E. Mme Christelle SAPPOT, Ambassadrice de la RCA en Guinée équatoriale, a souligné la pertinence stratégique de cette initiative pour le développement à long terme de l'Afrique centrale. Les investissements dans les infrastructures gazières peuvent non seulement stimuler l'industrialisation, mais aussi améliorer la compétitivité de la région sur le marché mondial.

Le projet CAPS représente un véritable levier pour l'industrialisation de l'Afrique centrale. En développant des infrastructures modernes et en favorisant l'intégration régionale, il contribuera non seulement à réduire la dépendance énergétique, mais aussi à dynamiser l'économie locale. L'avenir économique de la CEMAC repose sur des initiatives

telles que le CAPS, capables de transformer les défis actuels en opportunités de croissance et de développement durable pour les générations futures.

YMD



LES DÉFIS ÉCONOMIQUES DE LA CEMAC

Axes macroéconomiques clés pour un avenir durable

Dans un contexte mondial en évolution rapide, les pays de la zone CEMAC (Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale) cherchent à naviguer entre défis économiques et opportunités de développement.

Nikola Spatafora, économiste senior au FMI, dans une interview accordée à Investir au Cameroun, lors de sa récente visite au Cameroun, met en lumière des thématiques cruciales. Sa réflexion, que nous partageons avec nos lecteurs est fondée sur les perspectives économiques du FMI. Il recommande une approche proactive pour renforcer la capacité des pays de la sous-région à répondre aux exigences d'un paysage économique en mutation.

La diversification économique : Une nécessité imminente

Le premier axe stratégique pour les pays de la CEMAC réside dans la diversification économique. Cinq des six pays de la région dépendent fortement des revenus pétroliers, créant une vulnérabilité face aux chocs externes, comme ceux subis lors de la crise pétrolière de 2014-2015. Pour at-



Nikola Spatafora déroule sa feuille de route pour guider les efforts de réforme en zone CEMAC

ténuer cette dépendance, il est essentiel d'engager des réformes structurelles en vue de favoriser le développement de nouveaux secteurs. Cela inclut l'amélioration des infrastructures, le soutien à l'agriculture moderne, et l'encouragement de l'industrie manufacturière.

L'intégration régionale, notamment au travers de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), peut également être un levier pour renforcer les échanges commerciaux et améliorer la compétitivité des entreprises locales.

Renforcement des capacités et protection des ménages vulnérables

Un autre axe fondamental est le développement des capacités humaines, particulièrement pour les jeunes. L'Afrique centrale, avec sa population jeune en forte croissance, dispose d'un potentiel inexploité, mais fait face à un marché du travail souvent informel et peu productif. Le FMI recommande d'investir dans l'éducation et la formation professionnelle, tout en facilitant l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises (PME).

Protéger les ménages vulnérables est également un impératif.

Les réformes économiques, notamment la réduction des subventions aux carburants, doivent être accompagnées de mesures de protection sociale. Utiliser les ressources actuellement destinées aux subventions pour renforcer les systèmes de protection sociale garantirait un filet de sécurité pour les populations les plus à risque tout en réduisant le fardeau fiscal sur l'État.

Simplification réglementaire et promotion d'un cadre de gouvernance solide

Pour encourager la croissance des nouvelles entreprises et soutenir la création d'emplois de qualité, les États de la CEMAC doivent simplifier leurs réglementations et améliorer le cadre de gouvernance. Une gouvernance efficace et transparente stimule la compétitivité des entreprises et attire les investissements étrangers. Parallèlement, la mise en place de politiques fiscales progressives pourrait aider à générer des revenus supplémentaires, permettant ainsi le financement des infrastructures essentielles et des services publics tels que l'éducation et la santé.

Inclusivité et réduction des inégalités

La lutte contre les inégalités, notamment celles basées sur le genre, est un autre enjeu clé. Le FMI estime qu'une réduction de l'écart entre le taux d'activité des hommes et des femmes pourrait contribuer significativement à la croissance du PIB des pays de la région. Des initiatives visant à favoriser l'accès des femmes à l'éducation et aux services financiers sont donc cruciales pour maximiser le potentiel économique de la région.

... pour assurer un développement durable et inclusif

En résumé, les États de la CEMAC doivent se concentrer sur un ensemble d'axes macroéconomiques stratégiques pour assurer un développement durable et inclusif. En diversifiant leurs économies, en protégeant les plus vulnérables, et en améliorant leurs capacités humaines et leurs infrastructures, ces pays pourront mieux se préparer aux défis futurs et saisir les opportunités offertes par une population jeune et dynamique. Les recommandations de Nikola Spatafora offrent une feuille de route précieuse pour guider les efforts de réforme dans cette région cruciale d'Afrique.

Emmanuel Um

HARMONISATION DES FINANCES PUBLIQUES

La Cour des comptes de la CEMAC en mission au Cameroun

Rosario MBASSOGO KUNG NGUIDNANG, Premier Président de la Cour des Comptes de la CEMAC, a été reçu en audience ce lundi 11 novembre 2024 à Yaoundé par Alamine OUSMANE MEY, Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT).

Cette rencontre intervient dans le cadre d'une mission préparatoire aux réunions annuelles des Présidents des Cours des Comptes des États membres de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Au terme de leurs échanges, Rosario MBASSOGO a souligné que sa visite vise à harmoniser les pratiques de gouvernance des finances publiques entre les pays de la CEMAC. L'objectif principal est de renforcer l'intégrité et la transparence dans la gestion des ressources publiques. Elle a également indiqué qu'elle souhaitait recueillir les points de vue des différents Premiers Présidents des Cours Suprêmes des six pays de la région, en se concentrant sur le modèle camerounais, qui



Le 1er président de la Cour des comptes de la CEMAC Rosario MBASSOGO KUNG NGUIDNANG chez le Minepat Cameroun, Alamine Ousmane Mey

est intégré à la Cour Suprême.

La mission souligne l'importance d'une bonne collaboration avec les administrations nationales responsables de l'intégration régionale, ce qui est crucial pour l'harmonisation des normes comptables et des pratiques de contrôle financier.

Au cours de cette audience, M. OUSMANE MEY a félicité Rosario MBASSOGO pour son engagement à appliquer les nouvelles normes établies par la Cour des Comptes communautaire, un

cadre auquel le Cameroun a activement contribué. La réforme récente au sein de la CEMAC constitue un tournant significatif pour les juridictions financières de la région. Elle élargit les compétences des Cours des Comptes, leur permettant de contrôler non seulement les comptes publics, mais également de sanctionner les ordonnateurs en cas de fautes de gestion. Ce changement vise à instaurer une gestion plus rigoureuse des finances publiques au niveau régional.

La Chambre des Comptes de la Cour Suprême du Cameroun joue un rôle essentiel dans le contrôle des opérations financières, notamment celles liées aux projets dont le financement provient de bailleurs externes. Cela inclut des projets financés par la Banque Africaine de Développement, pour lesquels la Chambre est responsable de l'audit des flux financiers et des états financiers. Ces audits sont essentiels pour garantir la transparence et l'intégrité des fonds publics, conformément à la loi n°018/012 du 11 juillet 2018, qui stipule que les fonds des bailleurs sont considérés comme des fonds publics et relèvent donc de la compétence du Juge des Comptes.

Cette mission de la Cour des Comptes de la CEMAC au Cameroun marque un pas supplémentaire vers une meilleure gouvernance des finances publiques, promouvant la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des ressources publiques au sein de la sous-région.

Bougna Etroukan Z. R.

La Lettre Sarl

- Société spécialisée dans la communication des marchés des capitaux
(Appels publics à l'épargne, émission des bons de trésor, etc.)
- Edition des journaux (La Lettre de la Bourse et Kasa'o)

Directeur Général
Salomon Douala Epale



Tél. : (237) 696 49 24 40
E-mail : lalettre.sarl@lettre-bourse.com

Directeur de la Publication
Salomon Douala Epale
Tél. (237) 223.41.12.57
- 677.53.20.32
E-mail : salomon.doulaepale@gmail.com

Direction
Administrative
et Financière
Hugo Bougna

Conseiller à la
Rédaction
Dr. Jérémie Toko
Bruno Bekima

Rédacteur en Chef
Salomon Douala Epale

Secrétaire de rédaction
Emmanuel Um

Rédaction Centrale
S. Douala Epale
Bougna Etroukan Z. R.
Dagoro Etroukan
Yveline M. Douala
Amina Ayichatou (stagiaire)

Desk Yaoundé
Coordonnateur
Francisca Ewandjé E.
(237) 677.60.47.58
Philippe Baba
(237) 696 97 32 17

Gabon
Isaac Makanga
Tél. +241 627 80 606

Tchad
Mercile Fils
Tél. +235 66 30 73 75

Service commercial et
marketing
Dieudonné Seh
(237) 696 04 51 50

Infographie
Ingenieur Joseph Moussi
(237) 674.06.64.24
(237) 698.52.32.11
E-mail :
joemoussi@gmail.com

Impression
JV Graf, Yaoundé

Distribution
Cameroun
Fedipress

Gabon
Sogapresse

Tchad
Hisseine Mersile Atti
Mahamat

L'AGENCE BEAC D'EBOLOWA DEVRAIT OUVRIR EN 2025

L'agence BEAC d'Ebolowa devrait ouvrir en 2025

La livraison de ce chantier est attendue depuis 2022 mais le Covid-19 et des dysfonctionnements internes aux entreprises en charge du chantier ont entraîné un retard dans l'exécution des travaux.

Il est difficile de dire si cette fois sera la bonne mais le gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), Yvon Sana Bangui, veut y croire. La future agence BEAC en cours de construction à Ebolowa, dans la région du Sud au Cameroun, devrait être livrée avant la fin de l'année 2025 et ouverte aussitôt. Lancé le 29 septembre 2020, le chantier aurait dû être livré en 2022 mais ce délai a été assoupli en raison de la pandémie du Covid-19. Mais à ce jour, l'ouvrage n'est toujours pas achevé.

Au cours de la visite du chantier, le 9 novembre 2024, le gouverneur de la banque Centrale a exprimé ses espoirs et ses craintes par rapport à l'évolution de ce projet. « Nous avons relevé des avancées notables mais aussi des craintes par rapport au retard considérable enregistré par les entreprises chargées de l'exécution du chantier », a indiqué Yvon Sana Bangui. Il s'agit de l'entreprise en charge des travaux (Afcorp-Tchad), le maître d'œuvre (SATA Afrique) ainsi que le bureau de contrôle (Veritas). « Nous y reviendrons tout en espérant que les instructions données aux différentes entreprises seront suivies, pour que dans les meilleurs délais, nous puissions revenir avec les plus hautes autorités de la République pour consacrer l'inauguration de ce bâtiment en 2025. »

L'agence d'Ebolowa s'inscrit dans la poursuite de l'ambitieux programme immobilier adopté par la Beac le 13 décembre 2007. Ce qui a permis depuis lors la construction des nouvelles directions nationales de Libreville (Gabon), de Malabo (Guinée équatoriale), de Ndjamena (Tchad), de Bangui (RCA). Ainsi que des agences et centres de Moundou, Abéché et Amdjarass (à l'étude) au Tchad ; Tchibanga et Mouila (en chantier) au Gabon ; Oyo (Congo) ; Ebebiyin (Guinée équatoriale) et Maroua (à l'étude) au Cameroun.

La future agence Beac-Ebolowa va améliorer sensiblement les services des banques et des établissements de microfinance, qui y trouveront l'encadrement et l'appui indispensables à l'essor de leurs activités. La présence de la BEAC à Ebolowa contribuera à améliorer substantiellement la qualité de la circulation fiduciaire dans cette ville et, au-delà, dans toute la région. La création de cette agence donc participe de la promotion de la bancarisation, la sécurisation des moyens de paiement et plus généralement au développement de l'économie locale.

L'infrastructure est construite sur une superficie totale de 8312 m2 et se présente sous deux bâtiments. Le premier est un bâtiment principal de type R+3 de 7 787 m2. Il abritera le service des études et du crédit et la bibliothèque, les bureaux de l'administration du Centre, de la salle des conseils et des appartements de passage de hauts dirigeants. Le deuxième bâtiment qui est une annexe de type R+1, sera destiné au logement du chef de Centre.

SESSION BUDGÉTAIRE 2024

Les projets de loi clés attendus au Parlement

Budget de l'Etat et conformément à ses engagements avec les partenaires au développement les projets de textes que le gouvernement devrait soumettre à l'examen des députés et sénateurs doivent porter entre autres sur la fiscalité locale, l'incitation à l'investissement privé, le code pénal, la protection civile.

Pas moyen de se tourner les pouces cette fois. A peine ont-ils regagné l'hémicycle le 12 novembre 2024 pour la 3e session parlementaire de l'année, députés et sénateurs camerounais ont déjà du grain à moudre. Depuis le 13 novembre, le gouvernement a déposé dix premiers projets de loi sur le bureau de l'Assemblée nationale. Il s'agit des projets de loi portant Loi de règlement de l'exercice 2023, Enregistrement des faits d'état civil, fiscalité locale, ratification des traités et autres conventions.

Comme d'habitude, le budget de l'Etat constituera le point d'orgue de la session. Dans les couloirs du ministère des Finances, on annonce que le projet de texte en cours de finalisation va comporter des innovations majeures. Il s'agit de l'ajout dans le projet de loi de finances 2025 d'une annexe sur les Autorisations d'Engagement et les Crédits de Paiement conforme au cadre bud-



Nombre des projets de loi annoncés résultent des engagements du gouvernement auprès des bailleurs de fonds.

gétaire à moyen terme et cohérent avec le chronogramme de mise en œuvre des projets d'investissement ; la création d'une ligne budgétaire distincte pour la Chambre des comptes dans le chapitre budgétaire de la Cour Suprême et l'élaboration d'un code général des recettes non fiscales.

Le projet de loi portant révision de la loi portant fiscalité locale est tout aussi attendu. Après les dernières discussions techniques entre le ministère des Finances, de l'Economie et de la Décentralisation, le président de la République a donné son accord et le projet de texte a été transmis au Parlement le 13 novembre.

Le texte va permettre de circonscrire la taille financière des collectivités territoriales décentralisées (CTD) et en accélérer l'autonomie.

Le projet de loi portant révision de la loi de 2013 sur les incitations à l'investissement privé au Cameroun, est aussi dans le pipe. Objectif : supprimer les exonérations de l'impôt sur les sociétés (notamment l'impôt minimal). Dans ce cadre, un plan de rationalisation des exonérations fiscal-douanières a déjà été mis en œuvre.

Pour renforcer la lutte contre la corruption, les partenaires techniques et financiers s'attendent à la révision de la loi portant

Code pénal pour l'aligner sur les dispositions obligatoires de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption, notamment en qualifiant l'enrichissement illicite d'infraction pénale. Cette révision s'inscrirait en prélude à l'entrée en vigueur d'ici le 30 juin 2026 de la déclaration des biens et avoirs et de la loi anti-corruption.

En outre, une révision de la loi du 6 décembre 1986 portant réorganisation générale de la protection civile est prévue. Le nouveau texte permettra de disposer d'un cadre juridique et institutionnel adapté, cohérent et capable d'apporter des réponses efficaces à la nomenclature des risques de catastrophes.

Enfin, le projet de loi portant sur l'enregistrement des faits d'état civil est également déjà sur la table des élus de la nation. La volonté de réhabilitation de l'état civil a émergé en 2007 avec la mise en place du Programme de Réhabilitation de l'Etat Civil du Cameroun puis l'élaboration du Plan stratégique dédié 2018-2022. Ce texte vise à harmoniser l'élaboration des politiques et faciliter le suivi des objectifs de développement durable.

Ferdinand Sona

LE GOUVERNEMENT VEUT RÉDUIRE LA DOTATION GÉNÉRALE DE LA DÉCENTRALISATION

Le gouvernement veut réduire la dotation générale de la décentralisation

Attendu depuis des années, le projet de loi sur réforme de la fiscalité locale au Cameroun a obtenu l'accord du président de la République. S'il présente des avancées, il pourrait surtout marquer un recul majeur notamment sur le mode de calcul de la dotation générale de la décentralisation.

Dans un communiqué signé ce 11 novembre 2024, le président des Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC), Augustin Tamba, se félicite de l'accord du président de la République pour la transmission au Parlement du projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale au Cameroun. Il y a un an, le 10 novembre 2023, la Représentation Nationale souhaitait que « le processus de mise en place de la fiscalité locale soit accéléré. » C'est fait.

Les changements envisagés à travers cette réforme sont multiples. Entre autres, la transformation des centres divisionnaires des impôts en centres de fiscalité locale et des particuliers ; le relèvement du seuil de l'impôt libérateur de façon à augmenter « significati-

vement » la part qui est reversée aux collectivités locales. Mais aussi, la simplification de la fiscalité locale avec l'instauration de l'Impôt générale synthétique sur les entreprises pour une application facilitée à toutes les communes ; un meilleur recouvrement de la taxe foncière « entièrement » reversée aux communes ; la répartition de la taxe sur les hydrocarbures ; l'élargissement de l'assiette des Centimes additionnels communaux (CAC) et bien d'autres impôts locaux.

A côté de ces avancées, un point préoccupe les maires : la dotation générale de la décentralisation (DGD). L'article 25 de la loi du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) dispose qu'il est institué une DGD destinée au financement partiel de la décentralisation. Ce montant ne peut être inférieur à 15 % des recettes de l'Etat. Mais depuis l'adoption du Code, la DGD fait l'objet de diverses interprétations.

Dans la loi de finances initiale 2020, le montant des recettes prévisionnelles de l'Etat est de 2

813,547 milliards de FCFA. Dans son décret du 4 mai 2020, le Premier ministre fixe à 49,9 milliards le montant global de la DGD en 2020. Toutefois, la DGD correspondant aux 15 % des recettes de l'Etat aurait dû être d'au moins 422 milliards. Dans son rapport annuel 2021, la Chambre des comptes de la Cour suprême note que « en y ôtant la somme de 49,9 milliards effectivement reversée, les CTD ont été privées d'au moins 372,13 milliards, soit 13,23% des recettes prévisionnelles. »

15% des recettes de l'Etat ?

Au ministère des Finances, on explique que la mise en œuvre des clauses financières du Code des CTD a été inscrite dans le cadre d'un processus pluriannuel. Ainsi, « des travaux ont été initiés au niveau du Conseil National de la Décentralisation en vue d'arrêter les quotités par nature de recettes et les dépenses éligibles. Lesdits travaux devraient conduire dès 2022, à la promulgation de nouveaux textes. »

Niet, insiste la juridiction fi-

nancière. La fraction des recettes de l'Etat affectée à la DGD est une exigence déjà définie et encadrée par la loi de 2019 portant code général des CTD. La Chambre des Comptes, « recommande qu'en l'état actuel de la législation et pour les lois de finances à venir, la fraction de la DGD correspondant aux 15 % des recettes de l'Etat soit respectée conformément aux dispositions de la loi. »

Selon des sources proches du dossier, le texte en cours soumis au Parlement propose une définition du numérateur et du dénominateur de l'objectif minimum de 15 % fixé par la loi. La définition proposée pour le numérateur exclut de la dotation générale à la décentralisation les transferts de recettes fiscales vers les CTD, comme c'est actuellement le cas, c'est-à-dire les impôts collectés au niveau central et transférés aux CTD. Cela implique que seules les allocations budgétaires globales et sectorielles seront prises en compte.

P. NSOA

CAMEROUN

Des réformes majeures sur la fiscalité locale

Le projet de loi portant fiscalité locale a été déposé à la chambre basse du parlement le 13 Novembre 2024.

Porté par le ministre de la décentralisation et du développement local, ce projet de loi va accélérer le processus de décentralisation au Cameroun. Le document de 46 pages repart en 152 articles examine les contours de la réforme de la loi portant fiscalité locale au Cameroun.

Du Relèvement du seuil de l'impôt libérateur à l'impôt général synthétique sur les sociétés, transformation des centres divisionnaires des impôts en centres de fiscalité locale et des particuliers en passant par la publicité sont évoqués avec par la loi. Cette réforme a également vocation à favoriser un meilleur recouvrement de la taxe foncière entièrement reversée aux communes, la répartition de la taxe sur les hydrocarbures, l'élargissement de l'assiette des centimes additionnels communaux et plusieurs autres impôts et plusieurs autres impôts locaux. « Toutes ces mesures marquent un grand pas vers l'autonomisation financière des CTDs et un souffle nouveau dans la vie des collectivités à partir de 2025 pour une amélioration effective des conditions de vie des populations locales. Les communes et villes unies du Cameroun assurent l'ensemble du mouvement municipal de leur implication entière dans le suivi du processus et de leur mobilisation active jusqu'à la promulgation de la loi (...) Nous remercions l'ensemble des maires qui ont bien voulu mettre leur disponibilité, leur énergie et leur compétence pour l'aboutissement de ce processus qui, à coup sûr, va transformer le paysage économique de nos collecti-



Accélérer le processus de la décentralisation

vités territoriales décentralisées », souligne Augustin Tamba, Maire de Yaoundé 7 et président de Communes et villes unies du Cameroun

Selon le document déposé le 13 Novembre 2024 à l'assemblée Nationale l'on distingue 4 types d'impôts locaux :

Impôts communaux
Les centimes additionnels communaux sur les impôts et taxes de l'Etat

Les taxes et redevances des régions
Tout type de prélèvement par la loi

La loi portant fiscalité locale éclaircit les choses s'agissant, par exemple, de la clé de répartition de l'impôt synthétique minier libérateur, notamment dans les zones d'exploitation des ressources minières. Elle tranche également sur l'épineux problème Du Droit de timbre sur la publicité « Cette décision marque une étape importante du plaidoyer intensif mené par les Cvuc, avec l'appui de l'Association des régions du Cameroun

(Arc) », se réjouit Augustin Tamba, qui mentionne les changements majeurs induits par la future la réforme. Entre autres innovations, il est en effet attendu la transformation des centres divisionnaires des impôts en centres de fiscalité locale et des particuliers, le relèvement du seuil de l'impôt libérateur de façon à augmenter significativement la part reversée aux collectivités territoriales décentralisées, la simplification de la fiscalité locale, avec l'instauration de l'impôt général synthétique sur les sociétés, pour une application facilitée à toutes les communes.

Si le Projet de loi portant FISCALITÉ LOCALE en cours d'examen à l'assemblée nationale est salué par la communauté locale, une certaine opinion estime qu'elle va contribuer à « AXPHISIER LE PEUPLE » Cette partie de la population se base sur l'article C 86 de la loi appelée "TAXE DE DÉVE-

LOPPMENT LOCAL" ELLE SERA PRÉLEVÉE SUR LES SALAIRES DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR PUBLIC ET PRIVÉ SELON LE MÉCANISME SUIVANT :

- salaire de base mensuel compris entre 62 000 et 75 000 FCFA: 3000 FCFA/an;
- salaire de base mensuel compris entre 75 001 et 100 000 FCFA: 6000 FCFA/an;
- salaire de base mensuel compris entre 100 001 et 125 000 FCFA: 9000 CFA/an;
- salaire de base mensuel compris entre 125 001 et 150 000 FCFA : 12 000 FCF/An;

- salaire de base mensuel compris entre 150 001 FCFA et 200 000 FCFA: 15 000 FCFA/an;

- salaire de base mensuel compris entre 200 001 et 250 000 FCFA: 18 000 FCFA/an;

- salaire de base mensuel compris entre 250 001 et 300 000 FCFA : 24 000 FCFA an;

- salaire de base mensuel compris entre 300 001 et 500 000 FCFA: 27 000 FCFA/an;

- salaire de base mensuel supérieur à 500 000 FCFA: 30 000 FCFA/an.

L'alinéa 2 de cet article dit que cette taxe sera perçue en contrepartie des services prestations rendus aux populations

Notamment l'éclairage public, l'assainissement et l'enlèvement des ordures ménagères, le fonctionnement des ambulances, l'adduction d'eau et d'électrification.

Le gouvernement est-il en train de vendre des services de base à son peuple ?

Thierry EDJEGUE

INVESTISSEMENT PUBLIC

Eternelles lacunes, mêmes retards dans l'exécution du BIP

Comme par le passé, l'insécurité, la non maturation des projets, les retards de paiement des décomptes ainsi que le changement climatique continuent de plomber l'exécution du budget d'investissement public au Cameroun en 2024.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Cette loi de la physique semble être une sorte de devise pour les acteurs de la chaîne d'exécution de l'investissement public au Cameroun. Cette année encore, l'évaluation de l'exécution du Budget d'investissement public (BIP) révèle les mêmes difficultés. Pour la présidente du Comité national de suivi dédié, Rosette Ayayi, « les problèmes d'insécurité dans certaines zones, les problèmes de non maturation des projets dans d'autres, le problème de paiement des acomptes et puis tout récemment encore des problèmes de changement climatique, parce que comme vous l'avez remarqué, nous avons eu une grande pluviométrie cette année », freinent la bonne exécution des projets



Le retard dans l'exécution de l'investissement public freine l'atteinte des objectifs de développement durable.

d'investissement public.

Le rapport présenté le 11 novembre à Yaoundé, au cours de la première session de l'année du Comité national de suivi de l'exécution physico-financière du BIP, met en lumière des statistiques peu flatteuses de consommation de l'enveloppe de 1 604,07 milliards de FCFA. Au 30 septembre 2024, les Engagements atteignent 864,9 milliards, soit 52,58% ; les Liquidations : 736,2 milliards (44,75%) et les Ordonnancements

: 690,2 milliards (41,96%). Néanmoins, ces chiffres sont en légère amélioration en glissement annuel. Soit une hausse de 10,46 points pour les engagements, +7,35 points pour les liquidations et +6,98 points pour les ordonnancements.

Cette progression est également perceptible sur le terrain. Le taux d'exécution physique des projets se situe à 44,57% au 30 septembre 2024, contre 40,77% au troisième trimestre 2023. Cette amélioration est portée par les performances

des projets financés sur ressources extérieures, dont le taux de réalisation physique s'élève à 45,94% contre 33,11% en septembre 2023, (+13,67 points). Les projets financés sur ressources internes à gestion déconcentrée affichent un taux de réalisation physique passant de 41,53% en 2023 à 50,77% en 2024, soit une hausse de 9,24 points.

Dématérialisation

Pour accélérer la cadence et éventuellement rattraper les retards, le gouvernement vient d'accroître la dématérialisation des procédures dans le secteur des marchés publics. Il s'agit de porter à 80 % au moins le nombre et la valeur totale des marchés passés à travers le système COLEPS (Cameroon Online E-Procurement System) dans certains ministères clés (Infrastructures, Éducation, Santé, Postes et Télécommunications) afin de mieux suivre les attributions des marchés publics au niveau des services centraux.

A date, le ministère des Marchés publics (Minmap) révèle que plus

de 230 projets hors délais (abandon, dépassement des délais contractuels) sur les trois dernières années écoulées, pour environ 11 milliards de FCFA. En cause, la défaillance des entreprises, la non disponibilité des documents contractuels, le non-paiement des décomptes, le manque de mobilisation des entreprises adjudicatrices.

Cette situation impacte négativement l'environnement socio-économique. Par exemple, plus de 25% des projets compromis portent sur la construction des salles de classes, dans un contexte où le nombre d'élèves va croissant. Selon l'Institut national de la statistique, le Cameroun est passé de 4,3 millions à 4,9 millions d'élèves au Primaire de 2019 à 2022. Par contre, le nombre d'écoles a baissé de 22 433 à 22 074 à la même période (-1,6%). Les autres projets concernent l'adduction en eau potable, l'électrification, la construction des centres de santé, des logements d'astreinte, etc.

Amina Ayichatou (stagiaire)

EXPLOITATION MINIÈRE

Levée totale de l'embargo sur le diamant centrafricain

Après une décennie de plaidoyer de la part du gouvernement, le processus de Kimberley autorise la République Centrafricaine à exporter l'ensemble du diamant produit sur tout le territoire. Ce secteur d'activité faisait vivre plus 400 000 ménages avant l'embargo en 2013.

L'ensemble de la production des diamants de la République Centrafricaine (RCA) peut de nouveau être vendu sur le marché international. L'embargo qui pesait sur les pierres précieuses issues du territoire centrafricain depuis 2013 est totalement levé. La décision a été prise au cours de la 21e session du Processus de Kimberley qui s'est tenue du 12 au 15 novembre à Dubaï, aux Émirats arabes unis. Le pays de Faustin-Archange Touadera retrouve ainsi pleinement sa place au sein des pays producteurs et exportateurs de diamants.

Jusque-là, seules huit zones sur les 24 étaient autorisées à commercer le diamant. Aujourd'hui, les diamants



La production du diamant représentait environ 40% des exportations du pays avant la crise, et faisait vivre plus de 400 000 ménages.

en provenance de l'intégralité des régions du pays vont pouvoir être vendus à l'exportation.

Au cours de la conférence de presse du gouvernement qu'il a donné le 18 novembre dernier, le porte-parole du gouvernement centrafricain, Maxime Balalou, a dit la satisfaction et le sentiment de justice que cette décision suscite à travers

le pays. « Il y avait deux principales conditions : le retour de l'autorité de l'État en termes de sécurité sur l'étendue du territoire et une exigence minimale des règles du processus de Kimberley », a précisé Rufin Benam Beltoungou, le ministre centrafricain des Mines. « Aujourd'hui, avec la levée de sanctions, nous pensons que le secteur minier va

reprendre sa place en termes de contribution dans l'économie de notre pays », a-t-il poursuivi. Le diamant centrafricain retrouve donc son brillant et va très bientôt permettre à l'économie du pays de retrouver plus de couleurs.

En 2023, les revenus tirés au titre de taxes perçues à l'exportation de diamants se sont établis à seulement 324,3 millions FCFA. Selon le rapport annuel 2021 du Processus de Kimberley pour la RCA, le pays a produit 92 771,51 carats cette année-là, pour une valeur de 6,485 milliards. Les exportations se sont élevées à 103647,48 carats pour une valeur de 6,314 milliards. En comparaison, la RCA avait exporté officiellement 323 575,30 carats de diamants et engrangé des revenus de l'ordre de 29,7 milliards en 2011 c'est-à-dire deux ans avant le début de la crise militaro-politique qui a entraîné la suspension.

Selon le ministère des Mines et de la Géologie, plus de 80% de diamants sont de qualité de joaillerie,

ce qui place le pays au cinquième rang mondial en termes de qualité. Ces pierres précieuses constituent l'une des principales exportations du pays. Ils jouent donc un rôle de premier plan dans l'économie tant officielle qu'informelle. L'extraction du diamant représentait environ 40% des exportations avant la crise, et faisait vivre plus de 400 000 ménages. Toutefois, les pratiques frauduleuses sont fréquentes et il est difficile d'obtenir des statistiques assez fiables sur la production.

Plus de 400 000 km² (sur les 623 000 km²) soit environ 60% de la superficie totale du pays offrent un socle précambrien riche en minerais. Le plan minier réalisé en 1995, avec le concours de la Banque Mondiale, a identifié plus de 520 indices minéraux et mis à jour environ 34 substances minérales réparties sur l'ensemble du territoire, parmi lesquelles on trouve le diamant, l'or, l'uranium, le lignite, le fer, le cuivre, le manganèse, le pétrole etc.

Bougna Etroukan Z. R.

MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES AÉROPORTUAIRES AU GABON

Lancement des travaux du nouvel aéroport de Tchibanga

Le chantier de construction du nouvel aéroport de Tchibanga, situé dans la province de la Nyanga au Gabon, a été officiellement lancé par le ministre des Transports, Dieudonné Loïc Ndinga Moudouma, le 12 novembre dernier.



Initialement prévue comme une simple rénovation de l'ancienne plateforme datant du 15 décembre 2006, l'initiative s'est transformée en un projet ambitieux de construction d'un nouvel aéroport, répondant aux normes d'aviation modernes.

Les travaux se dérouleront en deux phases sur

six mois. La première phase inclura la construction d'une nouvelle aérogare, comprenant des zones techniques et administratives, ainsi qu'une tour de contrôle et un centre de sécurité, accompagnée du balisage de la piste. La seconde phase, de la même durée, proposera l'installation d'équipements essentiels pour les vols commerciaux.

Bien que le coût total du projet n'ait pas encore été communiqué, cette initiative s'inscrit dans un plan plus vaste de réforme du secteur aéroportuaire gabonais, qui souffre actuellement des infrastructures vieillissantes. L'ancien aéroport de Tchibanga était en effet dépourvu de mesures de sécurité indispensables, telles qu'une clôture et une base de lutte contre les incendies, tout en faisant face à des dysfonctionnements au niveau des équipements météorologiques et de communication.

La construction du nouvel aéroport vise à améliorer l'accessibilité de la région, tout en stimulant l'économie locale en facilitant l'arrivée de touristes et d'investisseurs. Ce projet représente une avancée significative pour le Gabon, qui ambitionne de moderniser ses infrastructures et d'attirer davantage de trafic aérien.

Yveline M. Douala

FINANCE PUBLIQUE ET GESTION DE LA DETTE

Le Gabon réussit le rachat anticipé de 290 millions de dollars d'Eurobond

Le Gabon a annoncé le succès de l'opération de rachat anticipé de 290 millions de dollars (180 milliards de Fcfa) de son Eurobond 2025. Cette initiative, lancée le 7 novembre 2024 et clôturée le 14 novembre 2024, marque une étape clé dans la gestion proactive de la dette publique.

Cette opération s'inscrit dans la stratégie définie par le Président de la Transition, Brice Clotaire Oligui Nguema, visant à optimiser le profil de la dette extérieure du pays. Pour un principal initial de 605 millions de dollars (376 milliards de Fcfa) émis avec une échéance au 16 juin 2025, le rachat a permis de réduire ce montant à 315 millions de dollars.

Un engouement massif des investisseurs

L'opération a rencontré un vif succès sur les marchés financiers internationaux, mobilisant plus de 260 investisseurs. Avec des souscriptions atteignant 442 millions



de dollars (275 milliards de Fcfa), soit 156 % de la cible, le rachat a été conclu au prix compétitif de 99,25 cents par dollar. Cette performance se distingue favorablement par rapport aux opérations similaires menées par des pays comparables en 2024.

Un repositionnement stratégique

Le financement de cette opération a été assuré grâce à deux émissions obligataires sur le marché sous-régional, transformant ainsi une partie de la dette extérieure en dette intérieure.

Ce choix renforce la souveraineté financière du Gabon tout en réduisant son exposition aux fluctuations des devises et aux risques extérieurs.

Depuis l'annonce de ce rachat, les rendements des autres Eurobonds gabonais ont reculé de 60 points de base en moyenne, traduisant une confiance renouvelée des investisseurs internationaux.

Un signal fort pour la communauté financière

L'accueil favorable de cette démarche par les agences de notation et la

communauté financière internationale consolide la crédibilité de la stratégie de financement du Gabon. Elle illustre également la capacité des autorités de transition à naviguer dans un environnement financier globalement volatil.

Une opération exemplaire qui place le Gabon en position favorable pour poursuivre ses objectifs de stabilité macroéconomique et de développement durable, tout en améliorant son accès aux marchés de capitaux.

Dagoro Etroukan

34ÈME JOURNÉE AFRICAINE DE LA STATISTIQUE

L'alphabétisation et les données éducatives au service d'un avenir inclusif

L'Agence régionale de l'Institut National de la Statistique (INS) pour le Littoral (Cameroun) a célébré le 18 novembre 2024, dans sa salle de réunion la 34ème Journée Africaine de la Statistique (Jas) sous le thème, « Soutenir l'éducation en modernisant la production des statistiques adaptées à ses besoins ».

La JAS offre chaque année aux systèmes statistiques africains une plateforme pour examiner des sujets cruciaux en vue d'améliorer leurs services. À Douala, l'Agence régionale de l'INS, sous la houlette de Mme Tchoua Christelle, a accueilli un large éventail de personnalités, dont des représentants des autorités locales, des délégations ministérielles, des entreprises citoyennes ainsi que des médias, dans une salle de réunion devenue étroite pour les invités.

Après l'exécution de l'hymne national, le représentant du gouverneur de la région a souligné, dans son discours d'ouverture, le rôle clé des statistiques dans le développement socioéconomique. Décrites comme



Les statistiques décrites comme outil essentiel d'aide à la décision

un outil essentiel d'aide à la décision, elles permettent de concevoir et d'évaluer des politiques publiques basées sur des données solides.

La 34e Journée Africaine de la Statistique s'est tenue sous le signe de l'importance des données dans le développement durable. Cette édition a mis en lumière des enjeux cruciaux, avec un accent particulier sur l'alphabétisation et les statistiques édu-

catives comme catalyseurs de progrès.

Statistiques et alphabétisation : un duo incontournable

Lors de son intervention, MBOTTO Armand a souligné le rôle multidimensionnel de l'alphabétisation, un levier clé pour le développement socio-économique. Que ce soit la lecture, l'écriture, les com-

pétences numériques ou financières, chaque facette de l'alphabétisation contribue à renforcer l'employabilité et la participation sociale. Les données récentes montrent que le taux d'alphabétisation des jeunes camerounais (15-24 ans) atteint 83,3 % en 2022, mais les disparités entre milieux urbains (92,1 %) et ruraux (70,8 %) ainsi qu'entre les sexes restent préoccupantes.

Les statistiques éducatives au cœur de la planification

Au-delà de l'alphabétisation, la production de statistiques de qualité sur l'éducation s'impose comme une nécessité. L'INS et les ministères sectoriels mettent en œuvre des systèmes comme le SIGE (Système d'Information de Gestion de l'Éducation) pour centraliser et exploiter ces données. Ces outils permettent de suivre des indicateurs tels que les taux de scolarisation, d'achèvement ou encore l'accès aux infrastructures de base, essentiels pour orienter les politiques publiques.

Défis et perspectives

Rose Carine Mezoe Pandong, dans sa présentation de « Le Littoral en chiffres », a illustré l'importance d'une approche régionale des données. Ce document bilingue offre une analyse détaillée des performances éducatives, économiques et sociales, alignées sur la Stratégie Nationale de Développement (SND30). Malgré les avancées, des défis subsistent : insuffisance des infrastructures numériques, faiblesse des financements et disparités régionales.

Vers un avenir mieux informé

La Journée Africaine de la Statistique rappelle que sans données fiables, la planification et l'évaluation des politiques restent inefficaces. En renforçant son Système National d'Information Statistique, le Cameroun peut répondre aux besoins de sa population, tout en poursuivant ses objectifs de développement durable.

Emmanuel Um

CRISE DU CRÉDIT PRIVÉ EN AFRIQUE

Quand la dette publique étouffe l'investissement privé

En Afrique, la montée en puissance de l'endettement public pèse lourdement sur le financement des entreprises privées.

Ce phénomène, connu sous le nom « d'effet d'éviction », se traduit par une préférence marquée des banques locales pour les obligations d'État, au détriment des prêts aux petites et moyennes entreprises (PME). Un choix dicté par des rendements plus attractifs et une perception de moindre risque, mais dont les conséquences menacent la vitalité économique du continent.

Une dépendance accrue aux obligations d'État

Au cours des treize dernières années, les banques africaines ont considérablement accru leurs investissements en dette publique. En 2023, celle-ci représentait jusqu'à 17,5 % des portefeuilles bancaires, contre 10,3 % en 2010. Cette tendance est particulièrement marquée dans les régions d'Afrique centrale, de l'Ouest et de l'Est.

Les États, confrontés à des déficits budgétaires croissants, offrent des rendements élevés pour attirer les investisseurs locaux. Par exemple, les obligations souveraines au Ghana ou au Kenya proposent des taux atteignant respectivement 19 % et 12 %, bien au-dessus des 5 à 8 % offerts sur les prêts aux PME. Résultat : les banques, cherchant à maximiser leurs gains, délaissent les entreprises privées, pourtant essentielles à l'économie.

Un impact direct sur les PME

Ce désengagement bancaire affecte durement les PME, qui constituent 80 % du tissu économique en Afrique et emploient environ 60 % de la population active. Selon la Banque européenne d'investissement (BEI), le déficit de financement des PME en Afrique subsaharienne atteint 194 milliards de dollars par an.

Les PME, particulièrement dans des secteurs stratégiques comme l'agriculture ou la technologie, peinent à financer leurs besoins en équipements, en formation ou en recherche. Plus de 57 % des entreprises considèrent le manque de financement comme leur principal frein à la croissance, tandis que 45 % éprouvent des difficultés à obtenir des crédits de trésorerie pour leurs activités courantes.

Un risque systémique pour le secteur bancaire

Outre son effet sur le secteur privé, l'effet d'éviction expose les banques à des risques accrus. Bien que les obligations d'État soient perçues comme sûres, elles les rendent plus vulnérables aux chocs macroéconomiques tels que les fluctuations des taux d'intérêt ou la dégradation de la solvabilité des États. Cette dépendance excessive à la dette souveraine pourrait affaiblir la résilience du secteur bancaire et freiner sa capacité à soutenir durablement l'économie.

Des pistes pour inverser la tendance

Pour pallier ces déséquilibres, plusieurs solutions peuvent être envisagées comme l'introduction des incitations fiscales et des mécanismes de partage des risques pour encourager les prêts aux PME ; le développement des fonds de garantie pour réduire le risque perçu par les banques sur les crédits privés, notamment dans les secteurs à fort

potentiel, ou le renforcement de la culture du financement privé au sein des banques et la promotion des avantages d'un investissement dans les entreprises locales à long terme.

Un impératif pour une croissance durable

L'effet d'éviction représente un

défi majeur pour l'économie africaine. Pour assurer un développement durable, il est crucial de réorienter les ressources financières vers le secteur privé. Soutenir les PME, véritables moteurs d'innovation et d'emploi, est indispensable pour garantir une croissance inclusive et résiliente sur le continent.

EU

INDUSTRIE PORTUAIRE ET MARITIME

Exploiter les niches d'emploi cachées

Dans un contexte où l'industrie portuaire et maritime du Cameroun fait face à un déficit de main-d'œuvre qualifiée, la nécessité d'explorer et d'exploiter les niches d'emploi cachées devient primordiale.

Lors du forum organisé à l'Assemblée nationale, 13 novembre 2024 par le ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle (Minéfop) et la Commission de la Jeunesse, de l'éducation et de la formation professionnelle de l'Assemblée nationale, des experts ont souligné l'urgence d'adapter les formations aux exigences du marché, afin de renforcer l'employabilité des jeunes et de soutenir la croissance du secteur.

Lors de ce forum national sur les enjeux de la formation professionnelle, Cyrus Ngo'o, Directeur général du Port autonome de Douala, a partagé ses réflexions sur l'importance stratégique du secteur maritime. Il a insisté sur le fait que l'adéquation entre la formation et l'emploi est es-

sentielle pour maximiser le potentiel économique du pays. « Le secteur maritime offre des opportunités considérables, mais il est crucial que nos programmes de formation soient en phase avec les besoins du marché », a-t-il déclaré.

Pour relever ce défi, plusieurs leviers doivent être activés. Ngo'o a proposé de réaliser une cartographie des métiers dans le secteur maritime et portuaire, qui servirait de référence pour les programmes de formation. Il a également souligné l'importance de promouvoir des formations orientées vers l'entrepreneuriat et de développer des programmes spécifiques dédiés aux métiers maritimes.

Une étude de l'Institut national de la Statistique (INS) de 2022 a mis en lumière l'impact économique du Port de Douala-Bonabéri, révélant que les activités du port ont généré plus de 172 000 emplois, dont plus de 15 000 emplois directs. Ce chiffre témoigne de l'énorme potentiel de création d'emplois que recèle le sec-

teur maritime, à condition d'investir dans la formation adéquate.

Depuis 2017, le Port autonome de Douala a mis en place une politique managériale exigeant des entreprises partenaires qu'elles engagent des étudiants de grandes écoles et de centres de formation professionnelle dans le cadre de leurs projets. Cette initiative a déjà permis à une centaine de jeunes de bénéficier d'opportunités d'emploi. Pour 2024, le PAD a accordé 700 stages académiques et professionnels, renforçant ainsi l'employabilité des jeunes.

Pour que le Cameroun puisse exploiter pleinement les niches d'emploi cachées dans son secteur maritime, il est impératif d'adapter les parcours de formation aux réalités du marché. Cela nécessite une collaboration étroite entre les acteurs de l'industrie, les institutions éducatives et le gouvernement, afin de bâtir un avenir professionnel solide pour la jeunesse camerounaise.

Amina Ayichatou (stagiaire)

L'EFFET D'ÉVICTION**Un frein au financement du secteur privé en Afrique**

Les effets néfastes de la dette publique sur les économies locales africaines, ou quand les banques privilégient l'État au détriment des entreprises privées.

L'Afrique traverse une situation économique délicate, exacerbée par un phénomène appelé l'effet d'éviction, où les banques locales privilégient la dette publique au financement des entreprises privées.

Cette tendance, qui s'est intensifiée au cours de la dernière décennie, représente un risque majeur pour l'économie africaine, particulièrement pour les petites et moyennes entreprises (PME), qui sont les moteurs de la croissance et de l'emploi dans de nombreuses régions du continent.

Une dépendance croissante à la dette publique

Au cours des 13 dernières années, les banques africaines ont orienté une part de plus en plus importante de leurs investissements vers la dette souveraine, au détriment des prêts destinés au secteur privé. En 2023, les avoirs des banques en dette publique ont atteint des niveaux records, représentant jusqu'à 17,5% des portefeuilles bancaires contre 10,3% en 2010. Cette évolution est particulièrement marquée en Afrique centrale, de l'Ouest et de l'Est, où la part de la dette publique dans les actifs bancaires a considérablement augmenté.

Les raisons de ce phénomène sont multiples : d'une part, la pression sur les États africains pour financer leurs déficits budgétaires, exacerbée par des besoins croissants



Les banques locales privilégient la dette publique au financement des entreprises privées.

en infrastructure et en services publics. D'autre part, les rendements élevés offerts par les obligations d'État, souvent supérieurs à ceux des prêts aux entreprises privées, rendent l'investissement dans la dette publique plus attrayant pour les banques. Par exemple, des pays comme le Ghana ou le Kenya ont récemment levé des fonds sur les marchés à des taux avoisinant les 19% et 12%, respectivement, bien au-dessus des rendements modestes offerts par les prêts aux PME, qui oscillent entre 5% et 8%.

L'impact sur les PME et l'entrepreneuriat local

Le phénomène d'éviction a des conséquences dramatiques sur le financement des PME, qui représentent pourtant l'essentiel du tissu économique local en Afrique. Selon un rapport de la Banque européenne d'investissement (BEI), le déficit de financement annuel des PME en Afrique subsaharienne est estimé à 194 milliards de dollars. Cela limite sévèrement leur capacité à croître et à créer des emplois, alors même qu'elles emploient environ

60% de la population active et représentent 80% des entreprises de la région. Les PME, en particulier celles évoluant dans des secteurs stratégiques comme l'agriculture ou les technologies, se retrouvent coincées dans un cercle vicieux. D'un côté, elles font face à une demande de financement croissante pour soutenir leur développement et répondre à des besoins d'investissement en équipements, formation et recherche. De l'autre, elles sont de plus en plus privées de cette ressource essentielle, alors que les banques préfèrent investir dans des actifs souverains jugés plus sûrs et plus rentables à court terme.

Les conséquences sont lourdes : selon la BEI, 57% des PME déclarent que le manque de financement est leur principal frein à la croissance, tandis que 45% d'entre elles peinent à obtenir des crédits de trésorerie pour faire face à leur cycle d'exploitation. Cette situation est d'autant plus préoccupante que le secteur agricole, qui emploie une grande partie de la population en Afrique, souffre particulièrement de cette réduction de l'accès au

crédit.

Un risque pour la stabilité du système bancaire

L'effet d'éviction ne se limite pas à un simple transfert de ressources entre secteurs ; il soulève également des préoccupations sur la stabilité du système bancaire dans son ensemble. Bien que les obligations d'État soient souvent perçues comme des investissements moins risqués, elles exposent néanmoins les banques à une plus grande vulnérabilité aux aléas macroéconomiques, comme les fluctuations des taux d'intérêt ou la dégradation de la solvabilité des États. Le poids accru de la dette publique dans les portefeuilles bancaires augmente ainsi les risques systémiques et peut réduire la résilience du secteur financier face aux crises économiques.

Les banques, bien qu'elles bénéficient de rendements intéressants sur la dette publique, risquent de se retrouver face à un dilemme : un portefeuille d'actifs trop concentré sur la dette souveraine peut, à long terme, freiner la diversification de leurs investissements et leur capacité à soutenir le développement du secteur privé. Cela pourrait conduire à une augmentation des créances douteuses et nuire à la rentabilité du secteur bancaire, avec des conséquences négatives pour l'économie dans son ensemble.

Des solutions possibles

Pour inverser cette dynamique, plusieurs pistes peuvent être explorées. D'abord, il serait nécessaire de réformer le cadre réglementaire

afin de réduire la préférence des banques pour la dette publique au détriment du financement des entreprises. Cela pourrait passer par la mise en place d'incitations fiscales ou de mécanismes de partage de risques pour encourager les institutions financières à prêter davantage aux secteurs productifs.

Ensuite, une meilleure gestion des risques liés au crédit privé, en particulier dans les secteurs à fort potentiel comme l'agriculture ou les technologies, pourrait aider les banques à réduire leurs craintes tout en diversifiant leurs investissements. Les gouvernements et les institutions financières internationales pourraient jouer un rôle clé en soutenant la création de mécanismes de garantie de crédit pour les PME, afin de compenser le risque perçu.

Enfin, un travail de sensibilisation auprès des acteurs économiques et des banques pourrait contribuer à un changement de mentalité : au-delà des rendements immédiats offerts par la dette souveraine, investir dans le secteur privé pourrait s'avérer plus bénéfique à long terme pour la stabilité économique des pays africains.

L'effet d'éviction est un frein sérieux à la croissance des économies locales africaines. Pour soutenir le développement du secteur privé et garantir une croissance durable, il est impératif d'adopter des réformes structurantes qui rééquilibrent les priorités des banques et orientent davantage de ressources vers les PME, véritables moteurs de l'emploi et de l'innovation.

Emmanuel Um



Douala – Cameroun
Le
24 & 25 avril 2025

CEMAC'S CAPITAL MARKET AWARDS**Thème**

« Actionnariat populaire en Afrique Centrale: Contours, enjeux et défis »

24 avril 2025
Colloque international
En double format, présentiel
et par vidéo-conférence

24 avril 2025
Exposition des corps de
métier

25 avril 2025
Soirée de remise des Awards

Contacts & Inscriptions: +237 696 49 24 40 / 677 53 20 32 – email: lalettresarl@lettre-bourse.com